

MILLERYINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - AVRIL 2025

LE MOT DU MAIRE

Une des dernières étapes de notre mandat vient de commencer avec le vote du budget par le conseil. Celui-ci a été adopté avec 11 voix pour et 2 voix contre. Ce n'est pas encore l'heure du bilan mais on peut faire le point des différents projets qui ont pu être menés à bien jusqu'à présent : les équipements de l'aire de jeux St Priest ont été renouvelés et validés par la commission sécurité ; dans le parc Maurice Bruno, les agrès de fitness sont maintenant installés, il reste à semer la pelouse, ajouter les tables et bancs, et installer une caméra de surveillance avant son ouverture. Réservez la date du 6 juin pour l'inauguration officielle.

Quant à la place du village, grand projet de ce mandat, les travaux de gros œuvre réalisés par l'entreprise STPL commenceront à la fin du mois de mai et les espaces verts seront aménagés à l'automne, moment le plus propice pour que la végétation prenne racine.

Au niveau de la voirie communale, le prolongement de la route du Jardin Marqué et les trottoirs de la rue du Chapitre seront aménagés et le chemin de Morey jusqu'au sentier de Creux est en cours de réflexion.

Cette année passée en tant que Maire m'a apporté des satisfactions mais également des difficultés et des sacrifices, également de la tristesse comme celle ressentie lors de l'hommage rendu à André Chotel décédé en Mars dernier (document joint à ce MilleryInfos). André Chotel a consacré 36 ans de sa vie à la commune et nous lui devons des actions durables comme notamment l'enfouissement des lignes électriques, l'apport du gaz de ville ou encore le début du développement de la zone des Sablons avec l'installation de la centrale électrique au colza. Rendons-lui un dernier hommage !

Guillaume POINSOT



26-27 avril

Une Rose, un Espoir

27 avril

Cérémonie Journée des déportés à 11h

8 mai

Commémoration du 8 mai 1945 à 10h

18 mai

Tout unis contre le cancer

31 mai

Atelier vélo

6 juin

Inauguration parc Maurice Bruno puis Fête de la musique

8 juin

Marche déconnante

13 juin

Fête de l'école

28 juin

Fête de l'été

2

CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES
TRAVAUX

3

BASSIN DE POMPEY
ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES

4

LE SAVIEZ-VOUS?
PENSE-BETES



2 rue des chènevières
54 670 MILLERY
Tél 03 83 24 96 43
secretariat@millery.fr
www.millery.fr



CONSEIL MUNICIPAL

Principales délibérations et décisions

- adoption de la location à la journée de la salle Marcel Canet ;
- vente de bois de la parcelle ZA21 à la Sarl Services Campagne pour un montant de 22 € la tonne ;
- attribution d'une subvention de 150 € à l'association « Chats du Valmon » ;
- attribution des marchés des travaux d'aménagement de la place de village ;
- attribution à l'entreprise IRIS de l'installation d'une caméra de surveillance dans le parc communal (7.256,40 € TTC) ;
- approbation du compte de gestion 2024 et du compte administratif 2024 ;
- vote du maintien des trois taxes locales 2025 ;
- vote du budget primitif 2025 ;
- subvention de 12.468 € à l'AFR Millery Autreville pour l'accueil périscolaire 2025.

FINANCES

Budget primitif 2025

Les orientations budgétaires sont dans la continuité des années précédentes, à savoir, une maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour dégager un autofinancement et la recherche de subventions d'investissement, permettant à la commune de financer les projets, sans augmentation de la fiscalité locale, tout en se désendettant (aucun emprunt nouveau).

Le budget primitif s'élève à 833.006,60 € en fonctionnement dont 35.000 € consacrés à la réfection de voiries de compétence communale.

En investissement, 423.567,56 € ont été inscrits cette année pour les annuités d'emprunt (47.657 €), les frais d'études pour la place et des bâtiments publics (20.000 €), l'aménagement de la place du village (193.200 €), la réhabilitation du parc Maurice Bruno (33.500 €), la mise aux normes de l'aire de jeux St Priest (16.550 €) et l'installation d'un système de vidéosurveillance dans le parc Maurice Bruno (7.200 €). Une réserve de 100.000 € a été dégagée pour d'éventuels travaux dans des bâtiments (mairie, maison Renaissance).

L'ensemble de ces projets seront financés par les excédents de fonctionnement (200.711 €) et d'investissement (97.195,37 €), et par une partie des subventions obtenues (99.975 €).

Aménagement de la place de village

Les travaux envisagés en 2024 avaient été repoussés en 2025 faute de financements suffisants. La situation a depuis évolué favorablement. La commune s'est vue notifier 52% des subventions sollicitées et espère encore une réponse favorable des services de l'Etat pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). De ce fait, une seconde consultation des entreprises a été lancée en début d'année. Deux entreprises ont été retenues : la société STPL et NGE PAYSAGES pour un montant total de 160.952,81 € HT, soit 193.143,37 € TTC. Les travaux se dérouleront en mai et juin pour la voirie et les réseaux divers, puis en automne pour les espaces verts et l'installation du mobilier.

LES TRAVAUX EN IMAGES

Sécurisation des bords de Moselle et de la véloroute

Coupe et évacuation des arbres dangereux le long de la véloroute et au bord de la Moselle.



Mise aux normes de l'aire de jeux St Priest

Réfection des sols et remplacement des jeux.



Aménagement du parc Maurice Bruno

Les travaux sont en cours. L'inauguration du parc a été programmée le vendredi 6 juin à 19h.



BASSIN DE POMPEY

Atelier mobile

L'atelier de réparation de vélos aura lieu le samedi 31 mai de 10h à 12h30 dans la cour de l'école Marguerite Reitz. C'est un service de réparation de vélo gratuit animé par l'association Dynamo qui vous prête les outils, vous donne accès à des pièces détachées et vous offre des conseils pour réparer vous-même votre vélo.

ASSOCIATIONS

Tous unis contre le cancer

La 8ème édition de la marche au profit de l'Institut de Cancérologie de Lorraine aura lieu le dimanche 18 mai entre 8h et 13h au départ de la salle polyvalente. Organisée par la MPT MJC de Millery, 3 randonnées seront proposées, avec une participation de 10€/adulte, gratuité pour les -18 ans et la possibilité de déposer votre don sans participer aux randonnées.

Contact : mptmillery@gmail.com tél. 06 58 94 17 41.

Fête de la musique

Le Comité des fêtes organisera le vendredi 6 juin 2025 la fête de la musique dans le Parc Maurice Bruno, à l'issue de l'inauguration des travaux d'aménagement du parc.

Marche déconnante

Organisée par l'association Bien vivre à Millery, elle se déroulera lors du festival Autre Mob autour des étangs d'Autreville-sur-Moselle, le dimanche 8 juin 2025. C'est une marche en équipe, entrecoupée de

jeux ludiques à partir de 9h30. Tarif 5€/personne. Sur Inscription avant le 31 mai au 06.87.37.89.02 ou bienvivreamillery@gmail.com.

Repas dansants de l'ARPA Belleville

L'association organise chaque mois un repas dansant à la salle Marcel Canet de 12h à 19h

Dates	Orchestres
Jeudi 22 mai	Jean-Claude Daniel
Jeudi 5 juin	Stéphane Denni
Jeudi 18 septembre	Jean-Claude Daniel
Jeudi 30 octobre	Benoit Przybyla
Jeudi 20 novembre	Goldfinger
Jeudi 4 décembre	Baïla

Réservation : C. SOBCZYK claudette.sobczyk@sfr.fr
tél. 06 79 60 80 36 ou 03 83 82 21 35

Une Rose, un Espoir

La démarche généreuse des motards et des bénévoles de l'association « une Rose, un Espoir » sera de passage à Millery le week-end du 26-27 avril. Les fonds récoltés contribueront au financement d'un équipement de robotique pour le service de neurochirurgie du CHRU de Nancy et à la Ligue contre le cancer.

INFORMATIONS DIVERSES

Inscriptions scolaires

Les inscriptions pour l'année 2025/2026 sont ouvertes. Pour la maternelle à l'école d'Autreville, contactez Mme LEQUEVRE tél. 0383249075 ce.0540184g@ac-nancy-metz.fr. Pour l'école de Millery, contactez Mme HOCHARD tél. 03 83 24 26 03 ce.0540761j@ac-nancy-metz.fr.

Conditions et tarifs de location salle Marcel Canet

La location de la salle est maintenant ouverte à la journée et les paiements exclusivement réalisés par prélèvements bancaires :

- 110 € pour les habitants de Millery et association
- 270 € pour les habitants extérieurs
- 25 € le forfait eau, électricité, assainissement, ordures ménagères du 01/05 au 30/09, 50 € du 01/10 au 30/04
- 80 € le forfait ménage
- vaisselle en sus

Machine à pain

Le distributeur à pain a disparu dans l'hiver. La commune recherche un nouveau prestataire pour ce service très apprécié des habitants et des camping-caristes.

Etat civil - Décès

M. Jean-Marie MANSUY le 17 janvier à 76 ans
M. Thierry GUICHARD le 21 février à 48 ans
M. André CHOTEL le 13 mars à 87 ans
M. Jean-Loup DROUANT le 28 mars à 67 ans

LE SAVIEZ-VOUS?

Que penser de l'agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme est défini comme une installation qui permet de coupler une production photovoltaïque et une production agricole primaire (culture ou élevage). Ainsi, une installation photovoltaïque est dite « agrivoltaïque » lorsqu'elle est située sur la même parcelle qu'une production agricole. C'est l'alliance entre agriculture et énergie solaire : des panneaux photovoltaïques installés sur des terres agricoles pour produire à la fois des récoltes et de l'électricité avec un maintien d'au moins 90 % du rendement agricole, et la réversibilité des installations.

Un décret encadre l'implantation de centrales solaires sur des terrains naturels, en veillant à ce qu'elles apportent un véritable service agricole, comme la protection des cultures ou l'amélioration du bien-être animal, tout en maintenant une production agricole significative. L'objectif est de garantir que la production d'électricité reste une activité secondaire par rapport à l'agriculture, préservant ainsi la vocation première des terres.

L'État encourage le monde agricole à se tourner vers les énergies renouvelables. Cependant, une proposition de loi sur l'agrivoltaïsme, a été proposée récemment à l'Assemblée nationale. Ce texte vise à encadrer son développement en France et comprend plusieurs mesures clés :

- Plafond de puissance : La puissance installée des centrales solaires est désormais limitée à 10 MWc par exploitation agricole (5 MWc auparavant)

- Surface maximale : L'installation agrivoltaïque ne pourra pas dépasser 30 % de la surface agricole utile de l'exploitation (40% au préalable).
- Régulation locale : la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) peut fixer des plafonds inférieurs en fonction des spécificités locales.

Ces mesures suscitent des réactions variées au sein de la filière photovoltaïque et des organisations agricoles.

Aujourd'hui, un potentiel projet agrivoltaïque est en cours sur les communes d'Autreville sur Moselle et de Millery. Les terres agricoles concernées sont actuellement cultivées et deviendraient une zone d'élevage bovin sur une surface de 27 hectares.



Des effets bénéfiques sont avancés pour l'agriculture : limitation du stress hydriques des végétaux et du stress thermique en période de forte chaleur ; protection contre les épisodes de gel tardif ; amélioration des conditions de pâturage ; préservation du rayonnement mais aucun effet négatif n'est abordé notamment la gêne visuelle qu'entraîne cette implantation qui serait visible quasiment de tout le village.

Directeur de la publication : Guillaume POINSOT

PENSE-BETES OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE Mardi 16h30-18h30 Mercredi 10h-12h Et sur rendez-vous	LES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE 24h/24	15 SAMU Intervention d'une équipe médicale lors d'une situation d'urgence ainsi que la redirection vers un organisme de permanence de soins	17 POLICE SECOURS Signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate des forces de l'ordre	TRAVAUX DE JARDINAGE 8h-20h du lundi au vendredi
CALENDRIER DES COLLECTES DES DECHETS Ordures ménagères (bacs gris/couvercle bleu ou sacs gris) Samedi semaine impaire Recyclables secs (bacs gris/couvercle jaune ou sacs transparents) Jeudi Biodéchets (bacs verts) Jeudi	112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN Si vous êtes témoin ou victime d'un accident ou sein de l'Union Européenne	18 SAPEURS-POMPIERS Situation dangereuse ou un accident concernant des personnes ou des biens qui entraîne une intervention rapide	114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES Situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Accessible par SMS et Fax.	9h-12h/15h-19h samedi 10h-12h dimanche & jours fériés

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que nous sommes réunis aujourd'hui pour rendre hommage à André Chotel, un homme qui a consacré une grande partie de sa vie à notre commune.

Durant 36 années, André a servi notre village avec dévouement et passion. D'abord en tant que conseiller municipal pour deux mandats, puis en tant qu'adjoint au maire pour deux autres mandats, et enfin en tant que maire de Millery de 1989 à 2001. Un engagement sans faille, marqué par une volonté constante d'améliorer le quotidien des habitants et de préparer l'avenir de notre village.

Comme il l'a lui-même rappelé à plusieurs reprises, il a exercé ses fonctions de maire entouré d'équipes municipales engagées et dévouées. C'est ensemble qu'ils ont œuvré dans un esprit de collaboration exemplaire, permettant ainsi la réalisation de nombreux projets structurants pour Millery.

Quand, en 2001, André a pris le temps de dresser le bilan de ses mandats, il a mis en avant des réalisations majeures qui continuent de façonner notre village aujourd'hui.

L'aménagement des berges de la Moselle : la création de la place de la Moselle, d'une aire de camping-cars, d'une halte fluviale et d'une aire de mise à l'eau. Convaincu que l'accueil des promeneurs et des touristes contribue au développement économique, il a œuvré pour faire de Millery un village accueillant et attractif.

Le développement économique : sous sa mandature, la zone d'activités des Sablons a vu le jour, avec l'implantation de la première entreprise, Home Institut sur 12 000 m². La Compagnie Générale de Chauffe, aujourd'hui Dalkia, s'est installée à la sortie du village et la société SEI est encore aujourd'hui dans l'ancienne école. La pêcherie des Sablons, avec son espace de restauration, aujourd'hui, devenue un restaurant réputé, A la Table de l'Etang a également vu le jour. Ces initiatives ont non seulement généré des emplois, mais elles ont aussi apporté une contribution financière significative à la commune.

L'amélioration des équipements et des infrastructures : l'école communale a été transférée dans l'actuelle mairie, l'alimentation en eau potable du village a été revue avec la suppression d'une station de pompage et le raccordement à l'Obrion Moselle, et enfin, la réfection des chaussées, l'amélioration des trottoirs et l'aménagement de parkings ont contribué à l'embellissement du village

Le logement et les services publics : création de locatifs communaux au 12 Grand Rue, amélioration de l'habitat, lancement du lotissement du MARQUÉ et desserte du village en gaz naturel.

Sa politique municipale s'est toujours articulée autour de trois grands axes : la valorisation de l'espace rural, le développement du tissu économique et l'encouragement à une vie associative dynamique. Il avait compris que ces éléments étaient essentiels pour attirer de jeunes couples, préserver notre école et assurer un avenir à notre village.

André Chotel s'est également engagé à maîtriser la pression fiscale, maintenant une stabilité budgétaire exemplaire sur 12 ans grâce à une gestion rigoureuse des finances publiques. En tout, 1,6 million d'euros ont été investis pour le développement de notre commune sous son mandat.

Il n'a jamais négligé le domaine social, souvent moins visible mais pourtant essentiel. Il a permis à de nombreux jeunes de bénéficier de formations via l'adhésion à la Mission Locale de Pont-à-Mousson et a soutenu les actions en faveur des bénéficiaires du RMI en s'investissant activement dans la Commission Locale d'Insertion de Pompey.

Enfin, en 1998, il a joué un rôle majeur dans la création et l'animation de la première intercommunalité sur le territoire, la Communauté de Communes du Grand Valmont.

Ce bilan ne serait pas complet sans mentionner l'aide précieuse qu'il a su mobiliser auprès des conseillers départementaux successifs de l'époque, Messieurs Guy, Portelance et Lemoine, ainsi que les sénateurs Baudot, Huriet, Bernadaux et Nachbar, et le député Le Déhaut.

Aujourd'hui, en rendant hommage à André Chotel, nous saluons un homme de conviction, un bâtisseur, un maire engagé qui a marqué de son empreinte l'histoire de Millery. Son héritage est visible à chaque coin de notre village, et son souvenir restera gravé dans nos mémoires.

Au nom du conseil municipal et de tous les habitants de Millery, j'adresse mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Qu'il repose en paix, avec la fierté du devoir accompli. Que son exemple continue de nous inspirer.

Merci

Guillaume POINSOT
Maire de Millery